

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DECLARATION DE LIQUIDATION  
ET DE REGULARISATION

Service compétent où doit être adressée la déclaration :

Nom et adresse de l'établissement :

SIE	
Code service	
RIB	
N° d'identification de l'établissement principal (SIRET)	
Adresse de l'établissement principal	
N° FRP - Clé	
Date limite de paiement	

PAIEMENT OU EXCEDENT

29 CVAE DUE  (Ligne 27 - ligne 28)

OU

30 EXCEDENT DE VERSEMENT  (Ligne 28 - ligne 27)

Remboursement d'excédent de versement demandé (\*) :   
(\*) Joindre un RIB s'il s'agit d'une première demande de remboursement ou en cas de changement de compte

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date : .....	Signature :	Somme :	Date : .....	Cachet du service
Téléphone : .....			N° d'opération :	
Adresse électronique : .....				

CADRE RESERVE A LA CORRESPONDANCE

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts des entreprises.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

## DONNEES DE CHIFFRE D'AFFAIRES

### MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES

- 01 Montant du CA de la période de référence : A1
- 02 Montant du CA réel si la période de référence est différente de 12 mois : A2
- 03 Montant du CA de référence du groupe : A3

### CALCUL DU POURCENTAGE DE LA VALEUR AJOUTEE CORRESPONDANTE

Le pourcentage à calculer et à porter dans la case B varie selon le montant du chiffre d'affaires, mentionné au cadre A1 ou A3 conformément au barème suivant :

Si le montant de votre CA est :	Alors, le taux à porter cadre B sera calculé comme suit :
< 500 000 €	0
500 000 € ≤ CA ≤ 3 000 000 €	$\frac{[0,5 \times (CA-500\,000)]}{2\,500\,000}$
3 000 000 € < CA ≤ 10 000 000 €	$\frac{[0,9 \times (CA-3\,000\,000)]}{7\,000\,000} + 0,5$
10 000 000 € < CA ≤ 50 000 000 €	$\frac{[0,1 \times (CA-10\,000\,000)]}{40\,000\,000} + 1,4$
Supérieur à 50 000 000 €	1,50

- 04 (\*) Taux exprimé en pourcentage et arrondi au centième le plus proche B  % (\*)

## DONNEES DE VALEUR AJOUTEE

### VALEUR AJOUTEE PRODUITE

- 05 C

Le montant à porter dans ce cadre figure sur les imprimés 2059-E (ligne 117), 2033-E (ligne 117), 2035-E (ligne JU) et 2072-E (ligne D12).

### LIMITATION DE LA VALEUR AJOUTEE

Pour certaines entreprises notamment à caractère financier (Cf. notice), cochez la case ci-contre et ne remplissez pas la case D.

D0

- 06 D

- ♦ Si CA ≤ 7 600 000 €, le montant à porter dans le cadre D correspond à 80% du chiffre d'affaires porté au cadre A1 ou A2
- ♦ Si CA > 7 600 000 €, le montant à porter dans le cadre D correspond à 85% du chiffre d'affaires porté au cadre A1 ou A2

### MONTANT DE LA CVAE BRUTE

Le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée à porter dans la case E est obtenue par le calcul suivant :

- ♦ Si C ≤ D, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à C multiplié par B
- ♦ Si C > D, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à D multiplié par B

Si vous avez coché la case D0 ci-dessus, le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à C multiplié par B

- 07 E

**CALCUL DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE****CALCUL DE LA COTISATION AVANT REDUCTION**

MONTANT DU CA (cadre A1)	CADRE E	MONTANT A REPORTER CADRE F
CA < 2 000 000 €	E ≤ 1000 €	0 €
	E > 1000 €	(E - 1000 €)
CA ≥ 2 000 000 €	TOUT MONTANT	E

08 Cotisation avant réduction

F

**MINORATION**

09 Exonérations

G

10 Réduction supplémentaire

H

**CVAE**

11 CVAE due (F - G - H) ou cotisation minimum (Cf. notice)

I1

12 Acomptes de CVAE versés

I2

13 Solde de CVAE à payer (I1 - I2)

I3

14 Excédent de CVAE constaté (I2 - I1)

I4

**TAXE ADDITIONNELLE**

Si vous êtes exonéré du paiement de la taxe additionnelle (Cf. notice), cochez la case ci-contre :

J0

15 Taxe additionnelle due (I1 x 6,304 %)

J1

16 Acomptes de taxe additionnelle versés

J2

17 Solde de taxe additionnelle à payer (J1 - J2)

J3

18 Excédent de taxe additionnelle constaté (J2 - J1)

J4

**CADRE RESERVE**

19

K0

K

**FRAIS DE GESTION**

20 Frais de gestion dus (1 % de I1 + J1)

L1

21 Acomptes de frais de gestion versés

L2

22 Solde des frais de gestion à payer (L1 - L2)

L3

23 Excédent de frais de gestion constaté (L2 - L1)

L4

**RECAPITULATIF**

24 Total des acomptes versés (I2 + J2 + L2)

M

25 Total avant imputation du dégrèvement transitoire (I3 + J3 + L3)

N

26 Montant du dégrèvement transitoire à imputer

O

27 TOTAL (N - O)

P

28 TOTAL DES EXCEDENTS (I4 + J4 + L4)

Q